

**ACTE DE CAUTION SOLIDAIRE CITÉ TRADITIONNELLE**

(Articles 2292 et 2298 du Code Civil)

Doit être obligatoirement établi par une personne solvable domiciliée dans un pays membre de l'Union Européenne.

**NOTICE EXPLICATIVE SUR L'ACTE DE CAUTION SOLIDAIRE****1 – QU'EST-CE QU'UN ACTE DE CAUTION SOLIDAIRE ?**

C'est l'engagement que prend une personne d'exécuter au bénéfice d'un créancier (le CROUS) une obligation d'un débiteur (versement de la redevance d'hébergement du résident), si celui-ci ne l'exécute par lui-même.

**2 – COMMENT REMPLIR L'IMPRIMÉ ?**

Faire remplir l'imprimé en deux exemplaires par le garant qui en conservera un.

Avant de signer, le garant y portera intégralement la mention manuscrite dans le cadre prévu à cet effet.

**3- QUELLES SONT LES PIÈCES À JOINDRE PAR LE GARANT ?**

- Photocopie de la pièce d'identité du cautionnaire (carte nationale d'identité ou carte de séjour en cours de validité),
- Un justificatif de domicile datant de moins de 3 mois (facture EDF, quittance de loyer ...),
- Photocopies des trois derniers bulletins de salaire du cautionnaire,
- Photocopie du dernier avis d'imposition du cautionnaire,
- Un Relevé d'Identité Bancaire ou Postal du cautionnaire.

**L'administration se réserve le droit de vérifier la solvabilité du garant**Je soussigné(e) **NOM et Prénom** .....

Adresse .....

Téléphone (fixe et/ou portable) .....

Profession ou emploi .....

reconnait avoir pris connaissance du règlement intérieur des résidences universitaires dites « traditionnelles » du CROUS de l'académie de Versailles et déclare me porter caution solidaire de (**NOM et prénom du résident**) : .....pour un logement au sein de la résidence universitaire de ..... du **1<sup>er</sup> septembre 2011 au****30 juin 2012** et m'engage à ce titre, au profit du CROUS qui accepte, à satisfaire à toutes les obligations du *résident*,

sans bénéfice de discussion pour le paiement : - des redevances et éventuellement du complément mobilier

- des dégradations et réparations locatives

- et des éventuels frais de procédure

Montant de la redevance mensuelle et éventuellement du complément mobilier (montant à indiquer en chiffres et en toutes lettres) : .....

Dans la limite de (montant mensuel x 10 mois à indiquer en chiffres et en toutes lettres) : .....

**MENTION À RECOPIER INTEGRALEMENT PAR LE SIGNATAIRE DE SA MAIN :**

« En me portant caution de M....., dans la limite de la somme de ....., couvrant le paiement du principal, des intérêts et, le cas échéant, des pénalités ou intérêts de retard et pour la durée de ....., je m'engage à rembourser au CROUS de l'académie de Versailles les sommes dues sur mes revenus et mes biens si M..... n'y satisfait pas lui-même.

En renonçant au bénéfice de discussion défini à l'article 2298 du Code Civil, et en m'obligeant solidairement avec M....., je m'engage à rembourser le créancier sans pouvoir exiger qu'il poursuive préalablement M..... »

Fait en deux exemplaires à ....., le .....

LA CAUTION,

Précédée de la mention « lu et approuvé »

POUR LA DIRECTRICE DU CROUS ET PAR DELEGATION,  
LE DIRECTEUR DE LA CITE UNIVERSITAIRE